

# MONTGEARD

## *Ensemble*





## Le Mot du Maire

Un bulletin municipal par an, cela peut paraître peu mais la taille de la commune 290 habitants, permet difficilement de faire mieux.

A la lecture du budget et de l'article sur les travaux d'assainissement, vous constaterez que c'est ce poste qui mobilise actuellement le plus de crédits.

A ce jour, près de 2.000.000 de Francs Hors taxes de travaux ont été réalisés, et 85 foyers sont desservis.

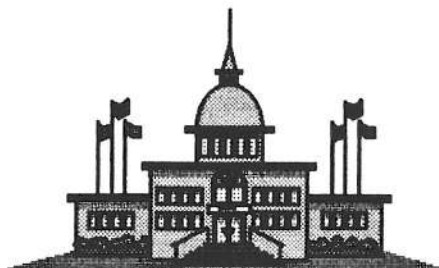
Seuls restent à raccorder la dizaine d'habitations du quartier Villeneuve, ce qui sera fait dans un proche avenir.

Nous retraçons comme chaque année, la liste des manifestations organisées par les associations Montgeardines. Le monde associatif manque de bénévoles, ceci est d'autant plus regrettable qu'il est un des plus à même à apporter un remède à l'individualisme croissant (qui existe même en milieu rural). Ceux qui s'investissent n'en ont que plus de mérite, qu'ils soient ici remerciés, même si, pour ma part je souhaiterais plus de cohésion et de solidarité, entre, et, à l'intérieur des diverses associations.

Actuellement, en projet, une plaquette sur Aimé RAMOND, résistant né à MONTGEARD, assassiné à 26 ans par la Gestapo, à Carcassonne. Ce document a déjà nécessité près de 2 ans de recherches. Il devrait être prêt en 1994 pour le cinquantenaire de sa mort.

Merci à tous ceux qui m'ont apporté documents et témoignages sur Aimé RAMOND, nous permettant ainsi de lui rendre hommage, lui qui a été un peu "oublié" par son village natal.

André ROOU



## INFORMATIONS MUNICIPALES

**Téléphone et Fax de la MAIRIE:..... 61.81.34.74**

**Jours et heures d'ouverture du Secrétariat de Mairie:**

**Les Lundi, Mardi et Vendredi de 13 heures à 15 heures 30.**

### PERMANENCE du MAIRE

**Le Samedi de 10 heures à Midi.**

### EN VRAC

Cette année, la **Fête Locale**, aura lieu le **WEEK - END** après le **15 AOUT**.

Il y a beaucoup de **nouveaux arrivants**, à MONTGEARD. Souvent, nous sommes confrontés à des demandes les concernant, auxquelles nous ne pouvons répondre ( livraison de colis, messages à transmettre...).

Pour éviter ce genre de problèmes qui peuvent leur être dommageables, il est dans l'intérêt des nouveaux habitants de **se faire connaître à la Mairie**.

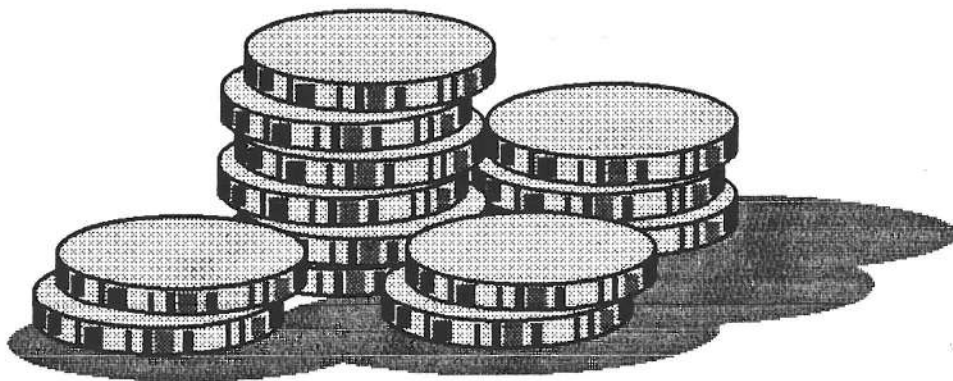
### ALLOCATION LOGEMENT:

**Avant le 31 Décembre 1992**, si vous étiez locataire et si vous viviez seul ( ou en couple sans enfants) et, que vous aviez **plus de 25 ans et moins de 65 ans**, vous ne pouviez prétendre à l'allocation logement.

**Depuis le 1 er Janvier 1993**, c'est possible.

Renseignez-vous auprès de la **CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES** ( ou de la **M.S.A**, si vous dépendez du régime agricole)





## BILAN FINANCIER - IMPOTS LOCAUX

Comme vous pourrez le constater, à la lecture des tableaux, le bilan financier pour l'année 1992, est satisfaisant.

141.363,48 Frs d'**excédent en fonctionnement** (contre 80.132,85 en 1991) et 203.066,21 Frs d'**excédent d'investissement**, qui correspondent, en fait, à des travaux restant à réaliser et, en particulier, des travaux de tout à l'égout.

### IMPOTS LOCAUX 1992

	Taxe d'habitation	Taxe Foncière Bâti	Taxe Foncière Non Bâti	Taxe Professionnelle
Montgeard taux 1991	7,75 %	8,30 %	51,37 %	9,05 %
Montgeard Taux 1992	7,94 %	8,50 %	52,65 %	9,25 %
Moyenne Département des taux en 1991	13,58 %	17,89 %	67,38 %	non communiquée
<b>Produit des Impôts 1991 à Montgeard (en Frs) Total: 260.740 F</b>	<b>65.187 F</b>	<b>51 510 F</b>	<b>98. 982 F</b>	<b>45.061 F</b>

En 1992, le Conseil Municipal a augmenté proportionnellement tous les taux de 2,5 %, ceci, comme pour les 3 années précédentes.  
 Cette augmentation sur 4 ans, avait été décidée pour financer les travaux de tout à l'égout

## Bilan Financier 1992 - Section de Fonctionnement (Dépenses)

	BUDGET (Prévisions)	COMPTE ADMINISTRATIF (Réalizations)
<b>Denrées et Fournitures</b>	<b>34.500,00</b>	<b>21.911,95</b>
Combustible (chauffage école)	15.000,00	9.295,20
Fournitures scolaires	8.000,00	8.139,10
Fournitures de bureau	5.000,00	3.867,05
Divers	6.500,00	610,60
<b>Frais de personnel</b>	<b>251.000,00</b>	<b>228.008,42</b>
Rémunération du personnel titulaire	127.000,00	110.657,46
Rémunération du personnel non titulaire (C.E.S)	67.000,00	65.244,24
Charges sociales	50.000,00	48.658,31
Divers	7.000,00	3.448,41
<b>Impôts et Taxes (Foncier)</b>	<b>500,00</b>	<b>390,00</b>
<b>Travaux et Services Extérieurs</b>	<b>98.000,00</b>	<b>79.966,45</b>
Entretien de terrain, bâtiment, voirie et matériel	52.000,00	42.938,03
Electricité, eau	27.000,00	24.763,18
Honoraires	4.500,00	2.464,00
Assurances	8.000,00	7.618,58
Acquisition de petit matériel	6.500,00	2.182,66
<b>Participation et Contingents</b>	<b>94.000,00</b>	<b>76.795,17</b>
Aide Sociale	25.000,00	21.864,79
Fonctionnement des Collèges	11.000,00	2.933,00
Service d'incendie	15.000,00	12.742,60
Charges Intercommunales (ordures ménagères...)	41.000,00	38.371,78
Divers	2.000,00	883,00
<b>Allocations Subventions</b>	<b>43.000,00</b>	<b>43.000,00</b>
<b>Frais de Gestion Générale</b>	<b>31.619,28</b>	<b>24.983,06</b>
Indemnités du Maire et des Adjointes	22.000,00	21.864,40
Divers	9.619,28	3.118,66
<b>Frais Financiers (Intérêts d'Emprunts)</b>	<b>81.856,82</b>	<b>79.862,62</b>
<b>Prélèvement pour Dépenses d'Investissement</b>	<b>91.731,75</b>	<b>91.731,75</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>726.207,85</b>	<b>646.649,42</b>

## Bilan Financier 1992 - Section de Fonctionnement (Recettes)

	BUDGET (Prévisions)	COMPTE ADMINISTRATIF (Réalizations)
<b>Produits domaniaux (concession cimetiére)</b>		<b>832,00</b>
<b>Recouvrement - Subventions</b>	77.592,00	<b>110.658,05</b>
Recouvrement de traitements (suite à maladie)		<b>18.081,45</b>
Compensation de salaire Contrat Emploi Solidarité	60.600,00	<b>72.752,75</b>
Subventions entretien de voirie (Conseil Général)	16.006,00	<b>16.006,00</b>
Divers	986,00	<b>817,85</b>
<b>Dotations versées par l'Etat</b>	243.080,00	<b>264.454,00</b>
Dotations globale de fonctionnement	230.652,00	<b>230.652,00</b>
Dotations diverses	12.428,00	<b>33.802,00</b>
<b>Impôts Indirects</b>	10.400,00	<b>13.082,00</b>
<b>Contributions Directes (Impôts locaux + compensations)</b>	297.531,00	<b>301.382,00</b>
<b>Réduction de Charges</b>	17.472,00	<b>17.472,00</b>
<b>Excédent de Fonctionnement 1991</b>	80.132,85	<b>80.132,85</b>
<b>TOTAUX</b>	726.207,85	<b>788.012,90</b>
<b>Rappel des Dépenses en 1992</b>		<b>646.049,42</b>
<b>Excédent de Fonctionnement en 1992</b>		<b>141.363,48</b>

## Bilan Financier 1992 - Section d'investissement

	BUDGET (Prévisions)	COMPTE ADMINISTRATIF (Réalizations)
<b>Total des Dépenses en 1992</b>	1.275.091,36	<b>76.318,24</b>
Participations (Subvention annuité)	17.472,00	17.472,00
Remboursement d'emprunts(capital)	41.992,05	41.992,05
Acquisition de biens	81.253,33	19.201,64
Travaux de bâtiment et de génie civil	820.270,09	3 91.080,44
Participation à l'O.P.A.H	6.281,60	6.281,60
Divers (Prise en charge subvention en annuité)	295.677,65	2 92.993,65
Cours de Ferme	12.144,64	7.296,86
<b>Total des Recettes en 1992</b>	1.275.091,36	<b>979.384,45</b>
Excédent d'investissement en 1991	205.729,82	205.729,82
Subventions	556.190,99	421.193,99
Prélèvement sur les recettes de fonctionnement	91.731,75	91.731,75
Participations (Département, particuliers)	271.576,29	238.866,38
Emprunts	128.000,00	
Recouvrement de créances	21.862,51	21.862,51
<b>Excédents d'investissement 1992 (restes à réaliser)</b>		<b>203.066,21</b>

## TAXE D'HABITATION

La **DÉPÊCHE du MIDI** a réalisé en 1992, une étude sur la taxe d'habitation dans la **HAUTE-GARONNE**. Notre commune se trouve au **320<sup>ème</sup> rang sur 588 communes**, avec une taxe communale moyenne de **226,97 F/ habitant** et de **470,17 F/ contribuable** ( attention, il s'agit de la part communale, seule perçue par la commune et non la totalité de l'avis d'imposition).

Cette place est tout à fait **honorable**, compte tenu de la taille de la commune. Au niveau du canton, **MONTGEARD** est **5<sup>ème</sup> sur 10 communes**, ce qui correspond également à son rang par le nombre d'habitants.

La taxe d'habitation se calcule, en multipliant la valeur locative, par le taux ( des abattements peuvent venir en déduction, en fonction de la situation des occupants: enfants, résidence principale, personnes âgées de + de 40 ans, etc...).

A **MONTGEARD**, le taux 1992 est de **7,94 %**.

C'est le Conseil Municipal qui vote le taux. La valeur locative est calculée par les services du cadastre, à partir des déclarations souscrites par les propriétaires. La commission des impôts doit veiller à faire évaluer les habitations nouvelles ou celles qui ont été restaurées partiellement ou en totalité.

Ce travail est capital pour l'équité de l'impôt.

En effet, les impôts locaux sont des impôts de répartition, ce qui revient à dire, que le manque à gagner, découlant d'une habitation sous-évaluée, est réparti sur les autres contribuables, puisque la somme à recouvrer, nécessaire à assurer l'équilibre budgétaire, reste la même.

Une révision des valeurs locatives (qui vont s'appeler désormais, évaluations cadastrales), est actuellement en cours au niveau national, et devrait entrer en vigueur prochainement.

Le tableau ci-dessous, indique pour **MONTGEARD**, le nombre d'habitations pour chaque tranche de 5000 Frs de valeur locative. Vous pouvez vérifier dans quelle tranche se trouve votre maison.

Le chiffre à prendre en compte sur l'avis d'imposition est la valeur locatives, avant abattements.

Ce chiffre est le seul qui puisse être comparé, les autres, et en particulier, la somme due, ne sont pas des éléments de comparaison valable, puisqu'incluant (comme nous l'avons vu plus haut), des éléments relatifs aux situations des personnes.

Valeur Locative	1000 à 3000	3001 à 5000	5001 à 10000	10001 à 15000	15001 à 20000	20001 à 25000	25001 à 30000	+ de 30001	TOTAL
Nombre d'Habitations	9	26	53	24	6	3	2	1	124

( source: Rôle Taxe d'habitation 1992)

## Tout à l'Egout

En 1992, la moitié de la 3ème tranche, soit 300 000 frs H.T, a été inscrite au Budget. L'autre moitié va être inscrite au Budget Primitif pour 1993.

Les travaux relatifs à cette tranche de 600 000 frs H.T ont été réalisés début 1993. Ils représentent environ 650 mètres de réseau et une quarantaine de branchements. Ainsi, tout le centre du village et tout le quartier du Bary sont desservis par le tout à l'égout.

**Chaque propriétaire concerné a reçu ou va recevoir le détail des modalités de branchement.**

Cette tranche de travaux a été subventionnée à hauteur de 65 % par le Conseil Général, l'Etat et l'Agence De L'Eau Adour Garonne. Le reste du financement a été assuré par la T.V.A, récupérée sur une partie des deux premières tranches et par les taxes des branchements déjà effectués.

Seuls restent à faire les travaux de réseau du quartier Villeneuve, soit environ une dizaine de branchements. Ces travaux feront l'objet d'une 4ème tranche qui sera réalisée en 1994 ou 1995, en fonction des recettes procurées par les 3 premières tranches.

Fin 1993, début 1994, sera perçue pour la première fois, la redevance d'assainissement pour les logements dont le branchement a été effectué en 1992. Chaque propriétaire concerné a été prévenu individuellement.

**Rappelons que ce montant de la redevance est composé d'une part fixe de 250 frs et d'une part variable de 1 frs par m3 d'eau consommée.**

*Bien que due par l'usager, elle sera réclamée au propriétaire ; à charge pour lui de récupérer, le cas échéant, le montant de la redevance auprès de son locataire.*

## TRAVAUX sur le CD 25 au niveau de ROQUEFOULET

Dans le cadre des réunions de programmation des travaux sur la voirie départementale, nous avons souhaité que soit poursuivi l'élargissement du CD 25 à hauteur du hameau de ROQUEFOULET.

Les travaux devraient être réalisés en 1993, s'agissant d'une route départementale, ils seront entièrement financés par le CONSEIL GENERAL de la HAUTE - GARONNE.



## **ENFOUISSEMENT de LIGNES ELECTRIQUES et TELEPHONIQUES**

En même temps que les travaux de tout à l'égout, le Conseil Municipal avait souhaité que soit étudiée la possibilité de procéder à l' *enfouissement de lignes électriques et téléphoniques*.

Pour des raisons techniques, ces travaux n'ont pu être effectués en même temps.

Faisant suite à notre demande, le SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d' ÉLECTRICITÉ a établi une proposition de travaux d'un montant de 200.400 Frs.

Cette somme inclue les travaux téléphoniques estimés à 37.700 Frs, *FRANCE TÉLÉCOM*, fournissant, pour sa part, une partie du matériel et, assurant la prise en charge des câblages induits.

Après plusieurs échanges de vue, la part communale sur les travaux d'électricité a été ramenée à 10.000 Frs environ, le SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d' ÉLECTRICITÉ faisant l'avance de la T.V.A et, prenant en charge la plus grande partie des travaux subventionnés, en ce qui concerne l'éclairage public, par le CONSEIL GÉNÉRAL de la HAUTE GARONNE.

La commune devait prendre également, à sa charge, les 37.700 frs relatifs aux travaux sur les lignes téléphoniques.

Cette somme étant trop importante pour les finances communales, le Conseil Municipal a demandé à *FRANCE TÉLÉCOM* de diminuer le programme de travaux, en donnant la priorité aux traversées de route.

Après une nouvelle étude, en fonction de ces critères, la part communale concernant ces travaux, a été ramenée à environ 10.000 Frs.

La participation *totale* de la commune sera donc d'environ 20.000 Frs.

Les travaux consisteront en l'enfouissement de lignes électriques et suppression des poteaux correspondants, dans la rue derrière l'Ancien Couvent, et sur le CD 19, de cette rue à l'embranchement du CD 25 (vers le Lac).

Les poteaux étant supprimés, les lampes d'éclairage public seront remplacées par des candélabres en fonte, avec lanternes de style.

Les lignes téléphoniques, seront enfouies dans les traversées du CD 19, en face de l'Abribus et, au niveau de la rue de la Mairie.

En parallèle avec ces travaux, *FRANCE TÉLÉCOM* envisage de prendre en charge deux traversées supplémentaires du CD 19, ainsi que quelques aménagements complémentaires visant à réduire le nombre de fils en façade, et correspondants à des requêtes déjà anciennes.

Après ces travaux, l'esthétique de cette partie centrale du CD 19, devrait être améliorée, la qualité architecturale de notre village, s'en trouvera encore enrichie.



## Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.(O.P.A.H) du Canton de NAILLOUX la dernière année.

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat du Canton de NAILLOUX, prendra fin au 31 Décembre 1993. Les demandes seront reçues jusqu'à cette date, et vous disposerez encore de 2 ans à compter de la date d'accord, pour réaliser les travaux subventionnés.

Attention : aucune subvention ne pourra être accordée après le 31 décembre 1993. Si vous êtes intéressé, agissez dès maintenant.

Nous vous rappelons, que dans le cadre de l'O.P.A.H., vous pouvez percevoir des subventions (sommes qui vous sont attribuées définitivement et qui ne sont pas remboursables par la suite, comme certains d'entre vous le croient), pour la rénovation de l'habitat ancien.

Deux cas sont à envisager :

### 1) Vous restaurez un logement pour la location (déjà loué ou destiné à l'être) :

- vous avez droit à une subvention allant de 25 % à 35 % du montant des travaux quelque soit le montant de vos revenus.
- vous devez vous engager à louer pour une durée de 10 ans (5 ans si vous reprenez le logement pour l'occuper vous-même)
- vous pouvez louer à vos enfants ou à un membre de votre famille.

A Montgeard, cinq logements ont déjà bénéficié de ce type de subvention pendant les deux premières années de l'O.P.A.H.

### 2) Vous souhaitez restaurer votre habitation principale :

- vous avez droit à une subvention de 25 % sur un montant maximum de 70 000 frs de travaux.
- vous devez répondre à des critères de revenus établis en fonction du nombre de personnes vivant au foyer.
  - pour les revenus les plus bas, les subventions peuvent être majorées
  - dans certains cas, les caisses de retraite accordent des aides supplémentaires.

A Montgeard, six habitations ont déjà bénéficié de subventions à ce titre, avec des montants allant de 25 % à 50 % selon les cas.

Chaque cas est un cas particulier, n'**hésitez** pas à consulter l'équipe d'animation mise **gratuitement** à votre disposition :

#### Permanence sur le Canton

Le 2ème lundi de chaque mois de 9h30 à 12h - Mairie de Saint-Léon	Tél : 61 81 92 03
Le 3ème lundi de chaque mois de 9h30 à 12h - Mairie de Calmont	Tél : 61 08 10 16
Le 4ème lundi de chaque mois de 9h30 à 12h - Mairie de Nailloux	Tél : 61 81 30 20

**Rappel : Si vous êtes intéressé, ne tardez pas, il reste moins d'une année et les crédits sont limités.**



## Achat d'un Télécopieur.

Sous l'impulsion de l'Association des Maires de France, FRANCE TELECOM a consenti aux communes des prix très intéressants pour l'achat de télécopieurs "FAX".

La commune de MONTGEARD s'est équipée d'un appareil "AGORIS 61", au prix de 4 223,94 F TTC (3 561 F HT). Même s'il n'est pas utilisé constamment, ce "FAX" offre des possibilités de communication immédiate de documents.

Quand il n'y a personne à la Mairie, nos correspondants peuvent nous transmettre des documents.

## Achat d'un Micro-Ordinateur et d'une imprimante.



Les prix des appareils informatiques ont connu une baisse importante. Ceci nous a permis d'acquérir un micro-ordinateur et une imprimante.

Cette configuration offre des possibilités intéressantes pour la gestion d'une petite commune. Actuellement, nous l'utilisons pour le traitement de texte, mais au fur et à mesure, nous lui demanderons de plus en plus: établissement de la liste électorale, comptabilité, etc...

Type d'ordinateur: 80386 SX 33 Mhz, 2 MO de RAM  
DD de 40 MO, 25 Ms, AT, BUS ISA  
Ecran Monochrome. Souris  
Lecteurs: 3" 1/2 et 5" 1/4

4 864,72 F HT

Type d'imprimante: CANON BUBBLEJET BJ 330  
Grande largeur à jet d'encre

4 990,00 F HT

=====  
Total HT..... 9 854,72 F  
T.T.C..... 11 687,70 F

## Nom des rues et places du village

A la suite de problèmes qui nous ont été signalés par plusieurs administrations et concernant l'identification des lieux-dits ou des rues, le Conseil Municipal a décidé de former une commission de travail, chargée de proposer un nom "officiel" pour chaque rue ou place du village.

Le Conseil Municipal avait souhaité que soient retenus, en priorité, les noms d'usage anciens dans les cas où ils existent et, dans les autres cas, que la plupart des noms soient attribués en tenant compte de l'histoire du village ou de sa géographie.

Le patois (occitan) n'étant bien sur, pas exclu des propositions.

Nous rendons compte, ici, des propositions de cette commission. Si vous avez des suggestions à faire sur ces propositions, vous pouvez les faire parvenir à la Mairie. Le Conseil Municipal adoptera le projet définitif courant 1993.

Pour l'instant, il ne s'agit que de baptiser sur plan, la mise en place de plaques avec les noms des rues et places, ne pouvant intervenir dans l'immédiat.





## Courir Pour La VIE, Courir Pour CURIE

Pour la deuxième année consécutive, l'Association "**Courir Pour La VIE, Courir Pour CURIE**" a convié les communes de France à relever pendant 33 heures, un double défi :

**Sportif :** Parcourir le plus grand nombre de kilomètres (en courant ou en marchant)

**Financier :** Collecter la plus forte somme d'argent

L'objectif est de financer la recherche médicale et scientifique de l'Institut CURIE, afin de lutter contre le cancer.

La somme recueillie contribuera à la construction d'un nouveau type de laboratoires, appelés "**laboratoires de transfert**". Ils permettront l'application rapide des découvertes de la recherche fondamentale au diagnostic et à la thérapeutique des cancers.

### 1991 - 1992 Participations et Résultats des communes

Année	Communes (nombres)	Population (habitants)	Somme collectée Frs	Participants (nombre)	Distance (kilomètres)
<b>1991</b>	169 (1) + 171 (2)	1 255 235	1 965 890	59 711	274 874
<b>1992</b>	376 (3) (+ 54 %)	2 352 362 (+ 47 %)	3 125 600 (+ 37 %)	113 499 (+ 47 %)	540 202 (+ 49%)

(1) défi sportif et financier

(2) défi financier uniquement

(3) dont 275 communes seules et 101 regroupées en SVOM, district, canton, etc....

**Malgré des conditions météorologiques désastreuses, 540 202 kms, soit 13 fois 1/2 le tour de la Terre, ou 1,5 fois la distance Terre Lune ont été parcourus par 113 499 participants.**

A Montgeard les 3 et 4 octobre 1992, la pluie n'a pas cessé. Malgré cela, l'ambiance était sympathique ; l'Orgue de Barbarie est venu animer notre journée de dimanche. A noter que nos amis Canadiens qui assuraient ce spectacle ont reversé l'intégralité de leur cachet, au profit de la manifestation.

## Les résultats pour MONTGEARD (Classement National):

• Classement Général	:		79 ème
• Somme collectée	:	3 600 frs	67 ème
• Nbre de Kms parcourus	:	242 kms	85 ème
• Nbre de participants	:	42	78 ème

Cette manifestation a été organisée avec la participation des Associations Montgeardines :

- l'Amicale Culturelle
- l'Association des Parents d'Elèves
- la Boule Montgeardine
- le Foyer Rural

### L'Ecole

Actuellement, l'école de Montgeard compte 13 élèves. A la rentrée scolaire, s'est posé le problème de l'affectation de l'enseignant.

Le titulaire ayant demandé (et obtenu) de ne pas rejoindre le poste cette année pour raison personnelle, une remplaçante a été nommée. Elle n'a pas non plus rejoint l'emploi pour cause de maladie. La Mairie et l'Association des Parents d'Elèves sont intervenues auprès de l'Inspectrice Départementale de l'Education Nationale. Aujourd'hui, la situation s'est stabilisée avec la nomination de Madame LOPEZ.

Encore une fois, nous essayons de mettre en place un **regroupement pédagogique**, seule structure qui permettra, à moyen terme, de conserver une école et de la rendre attractive. Le projet a été établi avec le village de Gibel et les **représentants des Parents d'Elèves** des deux communes. Le dossier est entre les mains de l'Inspecteur d'Académie. Nous avons fait valoir les arguments de l'école de Montgeard : **cantine (13 frs le repas), garderie le matin à partir de 7 heures 30, participation importante de la Mairie pour le fonctionnement (16 000 frs en 1992)**. Mais les effectifs totaux des deux communes qui risquent d'être insuffisants, posent un problème. Il faut noter que si 13 enfants sont scolarisés à Montgeard, 10 qui habitent la commune, sont scolarisés ailleurs.

### Projet d'Aménagement d' une Place

L'état de la place qui se trouve sur l'emplacement de l'ancienne mare, près de l'église, s'est dégradé. En effet, le tassement de la terre qui a servi à combler l'ancienne mare a provoqué la descente des buses du réseau pluvial qui n'assurent plus qu'une fraction de leur rôle. Quelques bordures se sont enfoncées et la surface de la place s'est creusée. Quand il pleut, une partie de la place est inondée.

Le Conseil Municipal a fait réaliser une pré-étude par la D.D.E. et le C.A.U.E. (Conseil Architecture Urbanisme et Environnement) et un projet d'aménagement a été établi. Il conserve à cette place sa vocation de parking et prévoit une liaison végétale avec le talus des jardins qui la bordent.

L'Arbre de la Liberté a été cassé par le vent. S'il n'y a pas de reprise sur le tronc qui subsiste, un nouvel arbre sera planté.

## Un Montgeardin à l'honneur

**"Meilleur Apprenti de la Région Toulousaine"** aux épreuves pratiques du C.A.P, dans la catégorie **"Fabrication industrielle Mobilier Menuiserie"**. C'est le titre qui vient d'être décerné à **Eric MARTY**, un jeune Montgeardin. Le diplôme et un prix lui ont été remis par Monsieur le Maire de TOULOUSE le 25 Février 1993. A l'heure où beaucoup prônent la revalorisation du travail manuel, Eric peut être fier de son succès.

Toutes nos félicitations pour ce titre qui est une reconnaissance du travail et de l'assiduité de ce jeune concitoyen.

## Journées Portes Ouvertes des Monuments Historiques

Les 26 et 27 Septembre 1992 ont eu lieu les journées du patrimoine (portes ouvertes des monuments historiques).

Ces journées sont organisées dans toute la France par le **Ministère chargé des Affaires Culturelles**. La Mairie et l'Amicale Culturelle de MONTGEARD, ont mis à profit ces journées pour présenter une nouvelle fois l'exposition sur l'histoire de MONTGEARD et organiser la visite de l'église et du château, commentée par **Claude RIVALS**, professeur à l'Université de TOULOUSE MIRAIL.

La moitié du samedi 26, était réservée aux Montgeardins, qui sont venus nombreux, découvrir ou redécouvrir notre patrimoine. Un vin d'honneur a clôturé cette manifestation.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles ayant réalisé une large publicité, les visiteurs ont été très nombreux durant les deux jours.

Le dimanche après-midi, ils ont pu apprécier le concert de musique tzigane offert par Mme **Paula SZALAI**, propriétaire du château.

Un très bon week-end à MONTGEARD, pour lequel, il convient de remercier tous ceux qui ont apporté leur aide et en particulier, **Paula SZALAI** et sa soeur, qui nous ont aimablement ouvert les portes du château de MONTGEARD.

## Manifestations organisées par les associations.



**Boule Montgeardine:** concours officiel de pétanque, tournoi, fête locale, week-end en Espagne, une vingtaine de tournois de pétanque le vendredi.

**Association des parents d'élèves:** loto annuel.

**Foyer rural:** repas du 3<sup>ème</sup> âge, fête locale, concours de belote, loto, bal masqué.

**Amicale culturelle:** journées portes ouvertes des monuments historiques (en collaboration avec Mme SZALAI, propriétaire du château de MONTGEARD), réveillon de la St Sylvestre. Plusieurs visites commentées de l'église du village et du château.



## Plantations d'arbres.

Cette année encore, **MONTGEARD** a planté des arbres, en particulier, ceux vendus au profit de la **ROUMANIE**, que certains d'entre vous ont offert à la Mairie. Ils ont été plantés en bordure du chemin de **Sous Tourelle** et du terrain communal (près du terrain de pétanque) ainsi qu'à la station d'épuration.

Il s'agit d'*érables* et d'*acacias*. A proximité de la station d'épuration, ont été également plantés des *peupliers* et une haie de *cyprès de Leyland*. L'effort de plantation sera maintenu chaque année sur ce terrain pour en faire un bosquet, qui dissimulera en grande partie l'édifice.

Les jeunes *marronniers* du petit terrain de pétanque ont été entourés d'un cadre en bois. Ce cadre est à la fois un élément de décor et de protection du tronc de l'arbre. Les travaux ont été réalisés par les *employés communaux avec l'aide de conseillers municipaux*.

## STATISTIQUES ( I.N.S.E.E. Recensement 1990 )

Bilan des entrées et des sorties Domicile - Travail:

7 personnes viennent travailler à **MONTGEARD**. Contre 61 qui travaillent à l'extérieur dont:

TOULOUSE et Banlieue	VILLEFRANCHE	AUTERIVE	PAMIER	St LEON	GARDOUCH
<b>38</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

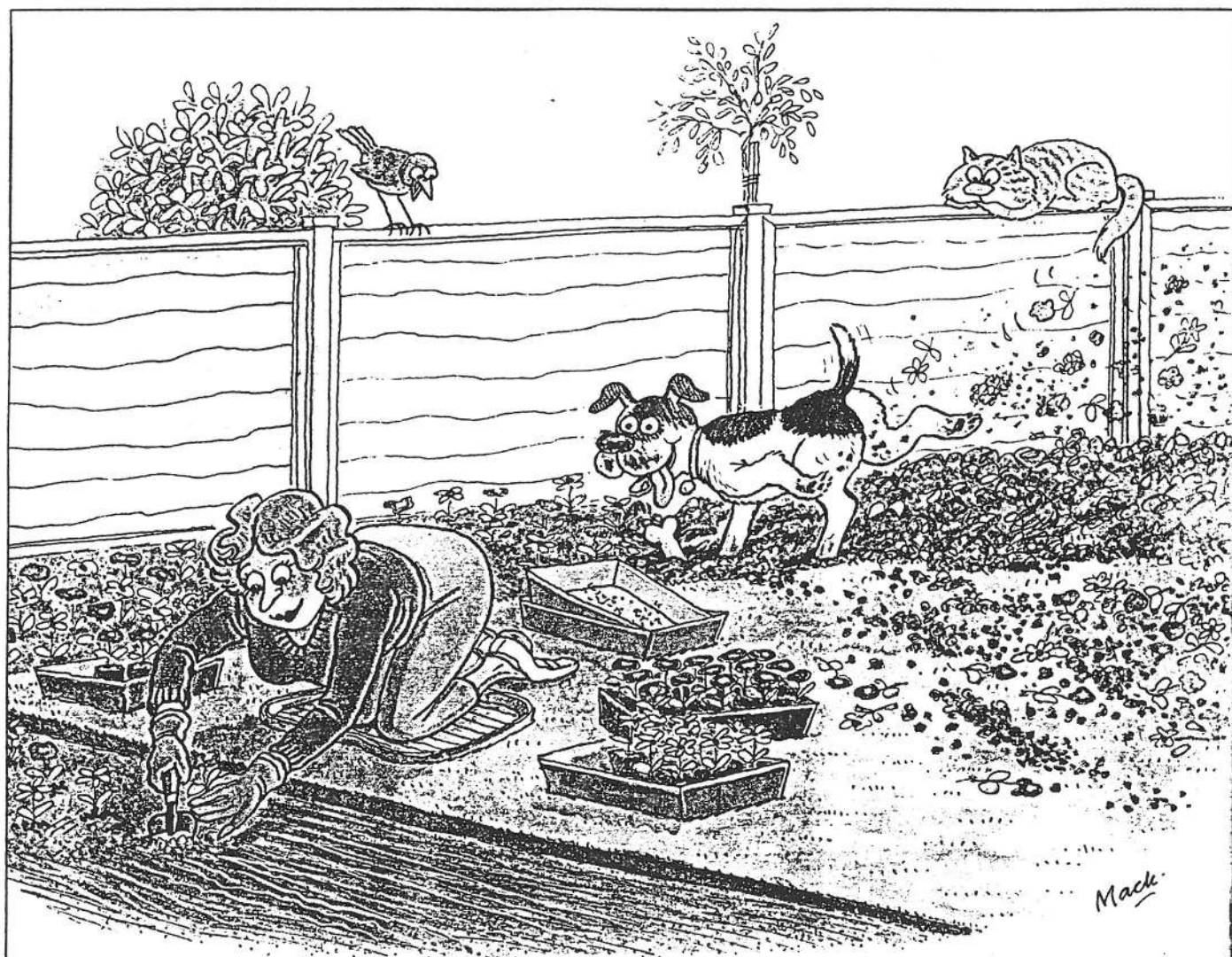
PERIODE	NAISSANCES	DECES	SOLDE
<b>1980 à 1990</b>	<b>23</b>	<b>27</b>	<b>- 4</b>
<b>1988 à 1992</b>	<b>16</b>	<b>12</b>	<b>+ 4</b>

**Ah les statistiques !!!**

*Tout de même un indicateur d'espoir pour l'avenir.*



## Villages Fleuris



En 1992, le 3<sup>ème</sup> prix départemental des **VILLAGES FLEURIS** a été décerné à notre commune. Ainsi se trouvent récompensés tous ceux qui fleurissent notre village et les bénévoles qui ont aidé les membres de la Commission Communale pour ce fleurissement.

A titre individuel, ont été primées en 1992 :

- 1er Prix : **Madame Agnès CROUZIL**
- 2ème Prix : **Madame Pauline MASSICOT**
- 3ème Prix : **Madame Denise RUFFAT**
- 4ème Prix : **Madame Elise MASSICOT**

**Nos félicitations aux gagnantes et nos remerciements à tous ceux qui à travers les fleurs participent à l'image de marque de notre commune.**

## LIGNE HAUTE TENSION SOUTERRAINE AIGNES - MONTGEARD

Par lettre du 22 Avril 1992, l'*Electricité de FRANCE*, saisissait le Préfet de la Région MIDI PYRENEES, Préfet de la HAUTE - GARONNE pour solliciter la *Déclaration d'Utilité Publique* de la ligne Haute Tension 20 KV souterraine sur les communes de AIGNES et de MONTGEARD.

Cette ligne devant permettre de supprimer les lignes aériennes existantes et d'apporter une solution aux problèmes de tension rencontrés dans la zone de NAILLOUX.

Sur la commune de MONTGEARD, elle longera le CD 25 du pont de la *Hyze* jusqu'au village, empruntera une partie du chemin de *Sous-Tourelle*, pour rejoindre le CD 19 vers NAILLOUX..

Consistance du projet: longueur.....> 6 Kms 400 m

\* Communes traversées : AIGNES et MONTGEARD

Caractéristiques techniques: courant alternatif triphasé

\* Tension entre phases: 20.000 Volts

Par lettre du 05 Mai 1992, la Direction Départementale de l'Equipement sollicitait l'avis du Maire. Cette ligne apportant un "plus" pour la distribution de l'électricité et surtout en matière d'environnement (ligne souterraine, permettant la suppression de lignes aériennes), l'avis était ainsi formulé:

*Le Maire de MONTGEARD émet un avis favorable au projet de création de la ligne souterraine faisant l'objet du dossier cité en référence.*

*Il recommande toutefois:*

*• que soient étudiées des solutions de passage en dehors des terrains attenants aux habitations, aux lieux-dits "CRABEMORTE" et "LACROUZETTE" ( cette dernière ne semble pas concernée sur le plan).*

*• que soit pris en compte la présence future ( 1994 - 1995) du tout à l'égout à l'entrée du village, route de CALMONT et sur une partie du chemin communal de "Sous Tourelle".*

*• que soit également pris en compte le fait que le terrain est constructible de part et d'autre du CD 25, de LACROUZETTE au village. Le passage de la ligne souterraine ne devant pas faire obstacle à une future urbanisation de ces terrains.*

Par *arrêté préfectoral* du 18 Août 1992, les travaux relatifs à cette ligne ont été déclarés d'Utilité Publiques.

Les propriétaires concernés seront, ou ont été, contactés pour l'établissement des servitudes de passage.

## L'Autoroute : TOULOUSE / PAMIERS

En 1993, nous connaissons la bande de 300 mètres qui sera mise à l'enquête publique. Vous pouvez lire ci-après l'avis du Conseil Municipal qui a été transmis à Monsieur le Préfet comme le prévoit la procédure.

A ce stade, nous ne pouvons ni savoir si l'autoroute passera ou non sur notre commune, ni quelles seront les autres communes concernées par le passage de celle-ci.

Les communes du Canton de Nailloux et celle d'Aignes ont décidé de partager une partie des taxes de la future autoroute. Ainsi la commune traversée conservera 65 % du montant des taxes et en reversera 35 % au Syndicat créé par toutes les communes.

Ce Syndicat "SYMBIOSE" a pour but le développement économique. C'est un bel exemple de solidarité intercommunale puisque les onze communes percevront les taxes même si l'autoroute ne passe sur leurs terres.

### **AUTOROUTE A20 : Avis du Conseil Municipal de Montgeard transmis à : Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne**

*Le Maire indique que le Conseil Municipal doit donner son point de vue sur le projet d'autoroute avant le 31 août 1992. Il rappelle que lors de la consultation de décembre 1989, le Conseil Municipal avait donné une opinion favorable motivée par la présence d'un échangeur à Nailloux, qu'il s'agit ici de donner une appréciation sur le projet de la bande de 300 mètres qui sera ensuite soumise à l'enquête publique.*

*Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime formule l'avis suivant :*

*Sur les deux variantes proposées B1 et B2, une seule bande de 300 mètres intéresse la commune de Montgeard, celle qui emprunte la vallée de la Hyse (B1). En ce qui concerne la commune comme nous l'avions déjà dit en décembre 1989 (lors de l'avis sur la bande de 1 kilomètre) le tracé nous paraît constituer une moindre nuisance dans la mesure où la Hyse est à la fois une limite de propriété et une limite de commune et à condition qu'il y ait de la part des concepteurs une recherche très pointue d'intégration du site :*

- L'Hydraulique de la vallée de la Hyse devrait être améliorée :*

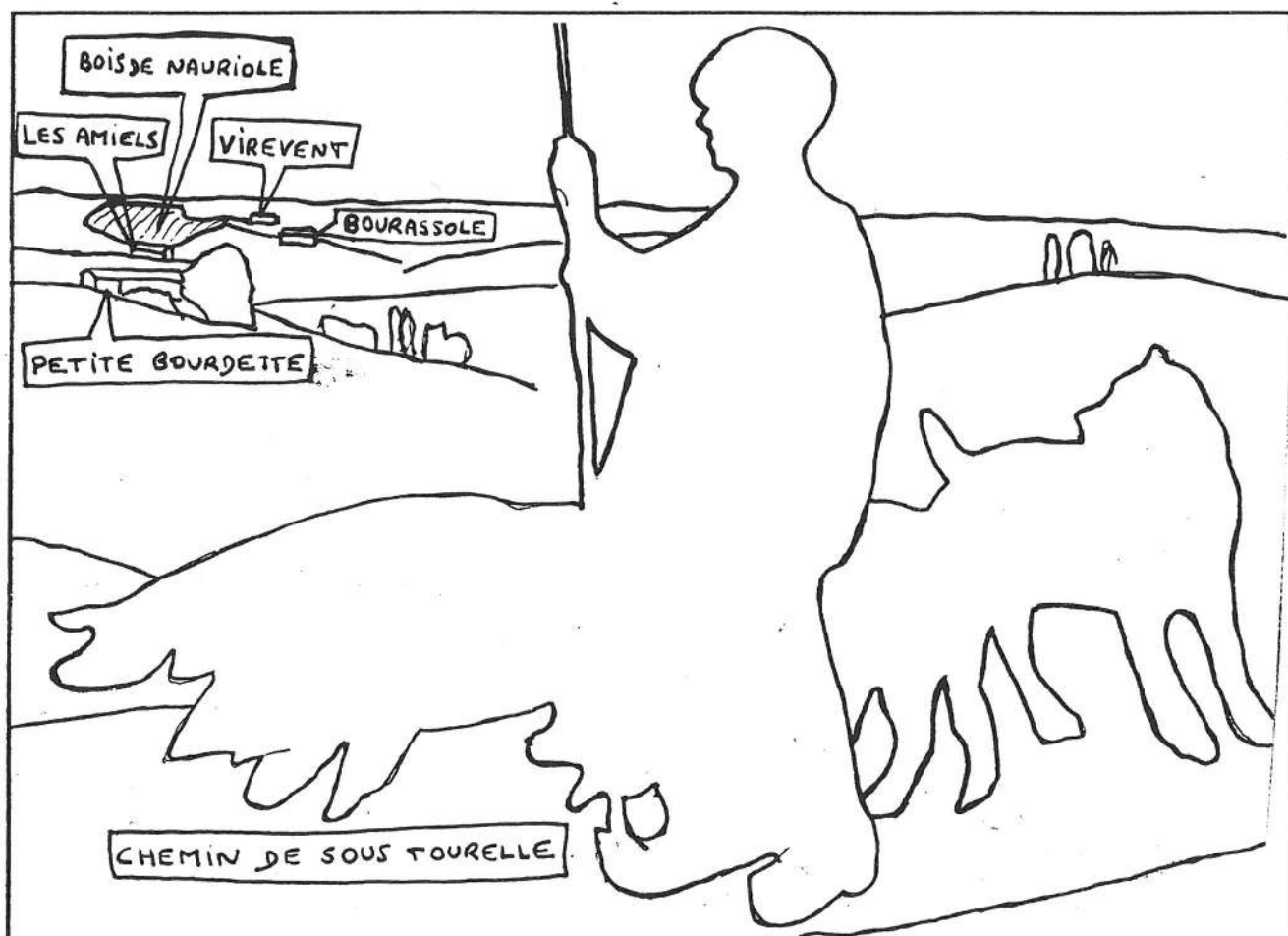
*- d'une part pour favoriser l'écoulement des eaux par temps de fortes pluies.*

*- d'autre part en essayant de profiter du besoin en terre pour créer de petits lacs d'irrigation qui seraient à même d'apporter une compensation aux exploitations agricoles touchées.*

*- une plantation d'arbres de hautes tiges devrait être effectuée en bordure de l'autoroute. Dans un paysage fortement "artificialisé" et qui manque d'arbres, cette "Coulée Verte" est nécessaire pour réussir une insertion maximale.*

*Les exploitants concernés étant plutôt défavorables au passage de l'autoroute sur leur exploitation (ceci étant aussi le cas pour d'autres options), la solution retenue devra découler d'une large concertation avec eux avec recherche de mesures compensatoires et en particulier pour ceux qui le souhaitent, la possibilité de retrouver leur surface initiale d'exploitation par le biais des terrains devenus vacants en cours d'étude.*

En couverture: **Le Petit Pâtre de MONTGEARD**  
Huile sur toile 0,91 x 1,26  
Paul SIBRA - 1938



**MONTGEARD 1938**, la fête du blé, **Paul SIBRA**, peintre du *LAURAGAIS*, est présent et, « saisit » sur sa toile, un jeune pâtre. C'est tout à fait par hasard ( et grace encore une fois à **Claude RIVALS** ) que nous avons découvert l'existence de ce tableau.

Nous avons interrogé des " vieux " Montgeardins qui ont reconnu le personnage, les lieux, ...le chien, et qui se sont souvenus que **Paul SIBRA**, originaire de *CASTELNAUDARY*, venait quelquefois chez le Maire .

Le personnage, c'est **Camille PECHALRIEUX** (aujourd'hui décédé), dont beaucoup , ici, se souviennent.

Il est représenté dans le costume revêtu à l'occasion de la fête du blé.

Le chien est celui du Maire ( **Mr DALGA**).

La scène se passe sur le chemin de « **Sous Tourelles** », au second plan, on distingue des fermes, la « **Petite Bourdette** » et les « **Amiels** » (aujourd'hui démolie), au loin « **Bourrassole** » et « **Birevent** » (aujourd'hui démolie), ainsi que le bois de « **Nauriole** ».



# Télassistance 31

## Service d'assistance à domicile mis en place par le

Conseil Général de la Haute-Garonne

C'est un service conçu et mis au point pour favoriser le MAINTIEN à DOMICILE, des personnes âgées, handicapées ou malades.

VIVRE chez soi, dans ses meubles, avec ses habitudes, ses souvenirs, son voisinage, quoi de plus naturel !

Y vivre mieux, dans la sérénité, en sachant que sur un simple geste vous pourrez être écouté, réconforté, dépanné ou secouru : c'est ce que vous offre Télassistance

## Comment fonctionne le service ?



- Une TÉLE-COMMANDE, vous permet de déclencher à distance le Transmetteur, toujours pour aboutir à notre « Station d'Écoute ».

### CHEZ VOUS :

Un système simple.

- Un TRANSMETTEUR placé près du téléphone; une simple pression du bouton ou de la poire, vous met en contact immédiat avec notre "Station d'Écoute", laquelle réceptionne votre Appel.

### CHEZ NOUS :

Une Station d'Écoute.

- Des CENTRALES de réception d'ALARMES informatisées nous permettent de vous identifier immédiatement.
- Une équipe d'"Écouteurs/Régulateurs" qui veille sur vous,

**24 h sur 24**  
**365 jours par an.**

FRAIS DE CONSTITUTION DE DOSSIER	<b>GRATUIT</b> 346 F, réglés directement par le CONSEIL GÉNÉRAL
ABONNEMENT A LA STATION D'ÉCOUTE	<b>GRATUIT</b> 65 F par mois, réglés directement par le CONSEIL GÉNÉRAL
FRAIS D'INSTALLATION DU MATÉRIEL	<b>GRATUIT</b> 80 F, facturés par les P.T.T. à l'abonné puis remboursés par le CONSEIL GÉNÉRAL
LOCATION DU TRANSMETTEUR ET DE LA TÉLÉCOMMANDE AUX POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	111 F par mois facturés par les P.T.T. à l'abonné.  • Puis versement par le Conseil Général d'une subvention égale au montant de l'abonnement téléphonique : - 45 F / mois Zone Nord ; - 40 F / mois Zone Sud.  • Charge nette pour l'abonné : - 66 F / mois Zone Nord ; - 71 F / mois Zone Sud.

Ces conditions sont octroyées à toutes les personnes du département de la Haute-Garonne, sans condition de ressources, répondant aux critères suivants :

- âgées de 65 ans ou plus ;
- ou - handicapées, titulaires de la carte d'invalidité à 80 % ou plus.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS,  
TÉLÉPHONEZ AU  
CONSEIL GÉNÉRAL DE LA HAUTE-GARONNE

**61.33.44.15**

Avec le **Fonds d'aide aux jeunes** en difficulté, le Conseil Général de la Haute-Garonne et l'Etat vous donnent le pouvoir de réinvestir dans la vie.

### **Pourquoi un Fonds d'aide aux jeunes en difficulté ?**

Pour développer la lutte contre l'exclusion. Pour aider financièrement tous ceux qui veulent s'en sortir. Tous ceux qui ont un projet d'insertion professionnelle ou sociale : stage, contrat de qualification, d'apprentissage, CES, emplois intermédiaires, aide à la santé, au logement, à la mobilité, ...

### **Comment en bénéficier ?**

Etre âgé de 16 à 25 ans et ne disposer que de ressources très faibles. Elaborer un projet d'insertion avec une personne adulte appelée "référent".

Ce référent est issu d'un organisme compétent dans le domaine de l'insertion professionnelle ou sociale (mission locale, service social départemental, ...)

Pour tous renseignements complémentaires contactez :



Conseil Général de la Haute-Garonne  
Direction de la Solidarité Départementale / Cellule Prévention Spécialisée  
31, rue de Metz - 31090 Toulouse Cedex  
Tél.: 61 33 36 97 - Tél.: 61 33 43 82